

Conseil municipal du 25 juillet 2024

Bon pour affichage le 2 août 2024

PRESENTS : M BAILLY, Mme GRATEAU, M SOLIGNAC, Mme DEGENNE, M CHEMIN, Mme NALET, M PASQUIER, Mme RÉAULT, Mme BERNARD, Mme DECHEZELLE, Mme AUDINET (arrivée à 19h57), M CARTIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ABSENTS EXCUSES : Mme DEVEMY donne pouvoir à Mme NALET.
M PÉROCHON donne pouvoir à M PASQUIER.
M ROUX donne pouvoir à Mme DECHEZELLE.
Mme AUDINET, avant son arrivée, donne pouvoir à M CARTIER.

Le quorum étant atteint, la séance a débuté à 19 h 12, sous la présidence du maire.

Secrétaire de séance : M PASQUIER.

1. AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE – EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE 24-030

Le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux de rénovation énergétique de l'école primaire publique sont en cours de réalisation, ils sont prévus d'être achevés fin août 2024 mais les entreprises ont pris du retard sur leur planning respectif. La date prévisionnelle de fin de chantier risque de ne pas être maintenue. A la suite de diverses modifications de travaux, il est nécessaire de valider les avenants suivants :

- pour le lot 01 VRD, Entreprise COLAS, il y a des moins-values pour les travaux retirés de leur marché initial. Cela comprend : la suppression de la cuve d'eaux pluviales ainsi que son raccordement au réseau existant, la suppression de l'engazonnement et des plantations de massifs fleuris et petits fruitiers. Cette liste n'est pas exhaustive ; ce sont les principaux postes qui ont été supprimés au cours de la réalisation des travaux.
Le montant de cet avenant n°1 est une moins-value s'élevant donc à - 9.475,80 € HT, soit -12,74 % du montant du marché initial. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.
- pour le lot 06 PARTITIONS, Entreprise M 3 C, les modifications sont : le doublage complémentaire pour encoffrement des réseaux dans la réserve et la laverie, 2 trappes de visite (palier et salle d'art plastique), remplacement des faux plafonds dans la salle de motricité, la moins-value correspond à la suppression des protections des locaux et de l'écran de cantonnement.
Le montant de l'avenant n°1 s'élève 9.542,12 € HT, soit 7,90 % de plus du montant du marché initial. Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le maire ou son représentant à signer

- l'avenant n° 01 du lot 01 s'élevant à une moins-value de - 9.475,80 € hors taxe avec le titulaire du marché de travaux la société COLAS FRANCE,
- l'avenant n° 01 du lot 06 s'élevant à une plus-value de 9.542,12 € hors taxe avec le titulaire du marché de travaux la société M 3 C.

Adopte par 15 voix POUR.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DU 20 JUIN 2024. 24-031

Par décision du conseil communautaire du 20 juin 2024, la réévaluation des charges communales et intercommunales transférées a été validée.

L'attribution de compensation est donc modifiée à partir de 2024 en raison des modifications suivantes de compétence :

- 1/ Transfert d'une partie du Parc de Crémault à la Commune de Bonneuil-Matours
- 2/ Fusion des clubs de rugby de Châtellerauld (CRAC) et de Pleumartin (ASPRO).

Ainsi l'attribution de compensation revenant à la commune de Pleumartin sera de 210.735€ au lieu de 213.485 €, soit une moins-value de 2.750 €. Cette moins-value correspond à la compensation versée par le Grand Châtellerauld lorsque l'ASPRO était une association communale. D'ailleurs, cette somme était reversée sous forme de subvention à l'ASPRO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve le rapport du 20 juin 2024 de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

Adopte par 15 voix POUR.

3. ADHESION DE LA COMMUNE DE DANGÉ-SAINT-ROMAIN AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE. 24-032

Par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier.

Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1^{er} janvier 2025.

La Commune de Pleumartin étant membre du Syndicat ENERGIES VIENNE, il convient de statuer sur cette nouvelle adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1^{er} janvier 2025.

Adopte par 15 voix POUR.

4. RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT. 24-033

Le maire rappelle aux conseillers municipaux que le rapport d'activité 2023 leur a été remis lors de la séance de conseil du 25 juin 2024.

Il leur demande s'ils souhaitent formuler une ou des observations / remarques.

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI ;

Considèrent la nécessité d'informer les élus municipaux sur le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2023 de la communauté d'Agglomération de Grand Châtellerauld.

Adopte par 15 voix POUR.

5. TRAVAUX DE VOIRIE PROGRAMME 2024 ET DEMANDE DE SUBVENTION. 24-034

Une consultation a été diffusée en juin 2024, sur la plateforme numérique « marchés sécurisés », pour les travaux de remise en état de praticité des voies communales suivantes :

- Rue de l'Agréau
- Route de l'Écoterie – Saint Sennery et route du Stade.

Quatre propositions ont été réceptionnées :

COLAS	EUROVIA	DSTP	SJS PRINCET
63.446,54 € HT	64.595,00 € HT	69.751,30 € HT	72.615,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Retient l'entreprise COLAS pour la réalisation des travaux de voirie programme 2024 pour un montant de **63.446,54 € HT**
- Approuve le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES HT	63.446,54 €	RECETTES HT	63.446,54 €
Travaux de voirie	63.446,54 €	DEPARTEMENT	26.300,00 €
		Part communale	37.146,54 €
		autofinancement.	

- Autorise le maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre d'ACTIV 3 d'un montant forfaitaire de **26.300 €**
- Autorise le maire ou son représentant à signer toute pièce afférente à ce dossier.

Adopte par 15 voix POUR.

6. ECLAIRAGE EN LED DES STADES D'ENTRAINEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION.

La commune souhaite remplacer l'éclairage des stades d'entraînement du complexe sportif par des ampoules à LED. Cet investissement serait pris en charge à 50 % par le Syndicat ENERGIES VIENNE.

Le coût de ces travaux s'élève, selon la proposition émise par la société CITÉOS, à 15.509 € hors taxe.

Le plan prévisionnel de financement s'établit comme suit :

DEPENSES HT	15.509,00 €	RECETTES HT	15.509,00 €
Travaux	15.509,00 €	ENERGIES VIENNE	7.754,50 €
		Part communale	7.754,50 €
		autofinancement.	

Marylise AUDINET prend part au conseil en arrivant à 19h57.

Le maire propose de surseoir la décision de réaliser les travaux d'éclairage LED des stades d'entraînement. En effet, le club de football local s'entraînait la saison dernière, en soirée, à La Roche-Posay car les terrains sont éclairés. Or il semblerait que le maire de La Roche-Posay souhaite destiner les terrains d'entraînement de sa commune à d'autres activités. Une rencontre est prévue avec les principaux protagonistes pour connaître et définir les intentions de chacun pour la prochaine saison, 2024 – 2025.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de surseoir ce point jusqu'au prochain conseil municipal.

7. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES. 24-035

7.1 - L'association les Amis et Bénévoles du Réseau des Bibliothèques (ABARB) des Vals de Gartempe et Creuse demande une subvention exceptionnelle pour le co-financement de la 2^{ème} édition du salon du livre « livrensemble » qui aura lieu en septembre 2024 à Pleumartin. L'an dernier, cette manifestation avait attiré près de 200 visiteurs. L'association nous demande une participation de la somme de 400 €.

7.2 – La Fanfare de Pleumartin n'avait pas demandé de subvention l'année passée car ses membres souhaitent cesser toute activité après la démission du Président Serge DUBOIS. La présidence de cette association a été reprise par Karine SIMON qui a maintenu les animations des commémorations nationales. Cette année, l'association demande une subvention de 2.000 €.

7.3 – Cette année l'association Tourisme en Vals de Gartempe organise sur notre territoire sa 31^{ème} édition multi-randonnée du pays des Vals de Gartempe et Creuse qui se déroulera du 9 au 11 août 2024, sur le site de Saint-Sennery. Une soirée de gala aura lieu le samedi 10 août à 19h30 sur le site précité. A cette occasion, le vin d'honneur sera offert par la commune ; il sera servi par les conseillers municipaux disponibles. Il est proposé que la commune de Pleumartin prenne en charge les repas des conseillers souhaitant y dîner et de verser une subvention de la différence, soit une subvention comprise entre 300 à 500 €.

Les élus souhaitant y participer doivent donner leur réponse ce soir.

Le maire suggère d'accorder à l'association une subvention de quatre cents euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide

- **D'octroyer une subvention**
 - o d'un montant de 2.000 € en faveur de l'association Indépendante de Pleumartin au titre de l'année 2024
 - o d'un montant de 400 € en faveur de l'association des Amis et Bénévoles du Réseau des Bibliothèques pour le co-financement de la 2^{ème} édition du salon du livre à Pleumartin
 - o d'un montant de 400 € en faveur de l'association Tourisme en Vals de Gartempe pour participer à la 31^{ème} édition multi-randonnée du pays des Vals de Gartempe et Creuse
- **De dire que les subventions seront versées directement sur les comptes bancaires et postaux des dites associations.**

Adopté par 15 voix POUR.

8. DECISIONS MODIFICATIVES 24-036

Le maire laisse la parole à Annick GRATEAU qui explique le besoin de modification de crédits en section d'investissement :

1/ DETR 2024 accordée pour l'opération d'aménagement d'un jardin du souvenir s'élevant à 3.500 €

2/ subvention complémentaire accordée au titre d'ACTIV 2 pour l'opération de rénovation énergétique – extension et restructuration de l'école primaire publique, d'un montant de 78.000 €

3/ acquisition d'une débroussailleuse (couteau taillis de marque STIHL) d'un montant de 919 € TTC

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
240349 MICRO CRECHE	80.400 €	1323 Départements	78.000 €
240351 DEBROUSSAILLEUSE	1.100 €	13461 DETR	3.500 €
TOTAL	81.500 €	TOTAL	81.500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives précitées.

Adopté par 15 voix POUR.

9. INFORMATIONS DIVERSES

9.1 PLANNING DU MARCHÉ

28 juillet 2024	Sylvie DEGENNE / Annick NALET
4 août 2024	Philippe PASQUIER / Céline DECHEZELLE
11 août 2024	Céline BERNARD / Lydie RÉAULT
18 août 2024	Dominique CHEMIN / Annick GRATEAU
25 août 2024	Lydie RÉAULT / Jean-Pierre SOLIGNAC
1 ^{er} septembre 2024	Marylise AUDINET / Flavien CARTIER
8 septembre 2024	Céline BERNARD / Éric BAILLY
15 septembre 2024	Audrey DEVEMY / Sébastien ROUX

9.3 A NOTER DANS VOS AGENDAS

Dans le cadre de la révision du PLU, les différentes prochaines réunions sont les suivantes :

- Mardi 10 septembre de 10h à 12h réunion PPA (personnes publiques associées)
- Lundi 23 septembre à 18h réunion publique
- Mardi 15 octobre de 10h à 12h retour PPA
- Mardi 26 novembre de 10h à 12h
- Mardi 17 décembre de 10h à 12h retour sur les pièces avant arrêt de projet
- Mardi 21 janvier de 10h à 12h réunion PPA
- En mars 2025 arrêt du projet

Le prochain conseil municipal se tiendra le Jeudi 19 septembre 2024 à 19 heures.

L'ordre du jour est épuisé ; le Maire a clos la séance à 21h25.